

De nouvelles idées pour développer l'agriculture biologique et réduire les pollutions de l'eau par les pesticides

Appel à projets

En lançant cet appel à projets, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse a pour objectifs de soutenir l'émergence d'actions innovantes et collectives pour développer l'agriculture biologique et réduire la pollution de l'eau par les pesticides sur les bassins Rhône Méditerranée et Corse.

A qui s'adresse l'appel à projets ?

- Aux acteurs des filières économiques agricoles (collecte et transformation des productions, approvisionnement) ;
- Aux collectivités territoriales ;
- Aux organismes de développement de l'agriculture ;
- Aux organismes de l'agriculture biologique...

Quel type d'actions peut être soutenu ?

Toute action reposant sur une démarche collective sur un territoire localisé sur le bassin Rhône Méditerranée ou la Corse :

- dans le domaine économique : études de marchés, de filières, création de cahiers des charges intégrant des clauses environnementales ;
- dans le domaine technique : changements de pratiques (mesures agroenvironnementales, Plan Végétal pour l'Environnement, investissements collectifs) ;
- dans le domaine de la communication auprès des jardiniers amateurs, collectivités sur la réduction de l'usage des pesticides et l'agriculture biologique ;
- dans le domaine de l'accompagnement (diagnostic, suivi, animation, communication, recherche appliquée)...

Quels sont les engagements de l'Agence de l'eau ?

- Un accompagnement éventuel dans l'élaboration des projets ;
- L'attribution d'aides bonifiées pour la mise en œuvre des actions.





Comment faire acte de candidature ?

Ouverture de l'appel à projet : le 2 février 2009

L'appel à projets est organisé en deux temps - le dépôt d'une manifestation d'intérêt précède le dépôt d'un projet finalisé - permettant à l'Agence de l'eau d'apporter si nécessaire un appui aux candidats.

Informations et dossiers téléchargeables
à l'adresse suivante :
www.eaurmc.fr

Calendrier

- Février à mai 2009 : dépôt de la manifestation d'intérêt
- Juin 2009 : présélection par un jury des projets reçus
- Juillet à septembre 2009 : dépôt des projets finalisés
- Octobre à novembre 2009 : sélection des projets
- Décembre 2009 : décision du Conseil d'administration de l'Agence sur les attributions de subvention.



Où s'adresser ?

Retrouvez sur la carte ci-contre
la délégation dont vous dépendez

Agence de l'eau Rhône-
Méditerranée et Corse
2-4, allée de Lodz
69363 LYON Cedex 07
Téléphone 04 72 71 27 80

Délégation régionale Rhône-Alpes
14, rue Jonas Salk
69363 LYON Cedex 07
Téléphone 04 72 76 19 23

Délégation régionale de Besançon
Le Cadran 34, rue de la Corvée
25000 BESANCON
Téléphone 03 81 47 23 84

Délégation régionale de Marseille
Immeuble le Noailles
62 La Canebière
13001 MARSEILLE
Téléphone 04 96 11 36 33

Délégation régionale de
Montpellier
Le Mondial - 219, rue le Titien
CS59549
34961 MONTPELLIER Cedex 2
Téléphone 04 67 13 36 16